

Conjonctif, une erreur de contextualisation de la grammaire française en japonais et en coréen

SHIN Osik
Université Nationale Chungnam
shinosik@cnu.ac.kr



Synergies Corée n° 3 - 2012 pp. 81-89

Résumé : Le terme de subjonctif, utilisé dès les premières grammaires françaises, comprenait toutes les formes verbales apparaissant après une conjonction, raison pour laquelle certains grammairiens du XVII^e siècle lui ont préféré celui de conjonctif. Depuis la grammaire de Port-Royal, l'intérêt des grammairiens s'est déplacé de l'analyse morphologique vers l'analyse syntaxique et ils sont parvenus à établir la notion de proposition subordonnée, ce qui a entraîné la généralisation du terme de subjonctif au détriment de celui de conjonctif. Pourtant, dans les grammaires françaises rédigées en japonais et en coréen, subjonctif est traduit par 接續法 (conjonction mode, せつぞくぽ), soit conjonctif. Or, subjonctif évoque davantage, comme l'histoire de la grammaire française en témoigne, le mode de la subordonnée : 從屬法 (subordination mode, じゅうぞくぼう). Pour quelles raisons les premiers francophiles japonais ont-ils préféré la traduction du terme banni dans la grammaire de départ bien qu'ils aient traduit correctement l'expression proposition subordonnée en 從屬節 (subordination proposition, じゅうぞくせつ,) ? Ne serait-il pas préférable de la rectifier en 從屬法 (subordination mode) ?

Mots-clés : Subjonctif, conjonctif, grammaire française, FLE

Conjunctive mood, an error of French Grammars written in Japanese and Korean

Abstract: The term 'subjunctive', used in the early French grammars, included all verbal forms appearing after a conjunction, which explains why some grammarians of the seventeenth century preferred the term 'conjunctive'. Since the general grammar of Port-Royal, grammarians' interest has shifted from morphological analysis to syntactic analysis and they succeeded in establishing the notion of subordinate clause, which resulted in the generalization of 'subjunctive' instead of 'conjunctive'. However, in the French grammars written in Japanese and Korean, this subjunctive is translated by 接續法 (conjunctive, せつぞくぽ). But subjunctive rather evokes the modality of subordinate clause (從屬法, じゅうぞくぼう), as the history of French grammar shows it. Why did the first Japanese Francophiles prefer to use the translation of the term banned from the original French grammar, although they had correctly translated the 'subordinate clause' into 從屬節 (じゅうぞくせつ)? Would it not be better to rectify it by 從屬法 (subjunctive) ?

Keywords : Subjunctive, conjunctive, French grammar, FFL

Le subjonctif dans l'histoire de la grammaire française

Il est probable que les étudiants japonais et coréens éprouvent une difficulté supplémentaire lorsqu'ils apprennent le subjonctif en classe et que les enseignants, dans ces deux pays, se sentent, consciemment ou non, mal à l'aise chaque fois qu'ils évoquent ce mode, d'autant moins commode qu'il est enseigné et appris comme un conjonctif. D'ailleurs, une étude récente (Kim 2011 : 28) montre que les Coréens ont le taux de réussite du DELF B2 le plus faible du monde, ce que l'auteur attribue au manque d'exercices sur l'argumentation et le subjonctif. Ce mode, déjà compliqué dans sa nature, a été masqué par un terme maladroitement traduit d'abord au Japon puis en Corée et continue à être considéré comme un mode après une conjonction en classe. D'où vient cette dénomination ? En quoi « conjonctif » est-il un terme évidé et pourquoi constitue-t-il un accroc dans l'enseignement et l'apprentissage de ce mode, un des noyaux les plus difficiles de la grammaire française pour les apprenants étrangers ? Jetons un coup d'œil sur le développement historique de ces termes avant d'aborder les problèmes de la traduction et de l'enseignement de ce mode de *sous-jonction* et non de *con-jonction*.

1. Le mode après une conjonction

Dès les premières grammaires françaises, apparaissait l'idée de mode après une conjonction. Meigret (1550 : 95) avait défini le subjonctif comme un mode « soumis à une conjonction » et les grammairiens du XVII^e siècle (Maupas 1607 : 298, Chiflet 1659 : 73) ont repris sa définition. Évidemment, le subjonctif ne désignait pas les mêmes variétés morphologiques que dans la grammaire d'aujourd'hui. De fait, se retrouvaient dans cette rubrique toutes sortes de formes verbales après une conjonction, indicatives, conditionnelles et subjonctives comprises. Le subjonctif présent et imparfait (*fasse, aimasse*), le conditionnel présent (*aimerais*), l'indicatif imparfait (*aimait*) y étaient traités comme son présent, le futur antérieur de l'indicatif (*aurait vu*) comme son futur. *Aimasse* est à la fois son présent et son imparfait dans le tableau de Meigret (*op. cit.*, 96). Vu la variété des formes verbales suivant une conjonction, certains grammairiens tel que Oudin (1632 : 146-48) lui ont préféré le terme « conjonctif ».

Jusque là, les formes verbales après une conjonction étaient traitées selon le bon vouloir des grammairiens soit sous le titre de subjonctif soit dans la rubrique du conjonctif. La difficulté de classer les modes a poussé Ramus (1562 : 51-52) à les abandonner et à ne plus admettre que les temps verbaux.

2. Subjonctif et optatif

Lorsque les premiers grammairiens traitaient le mode verbal, ils appliquaient tantôt le critère de sens tantôt le critère formel. Ainsi pour eux, l'indicatif *indique* quelque chose, l'impératif *ordonne*, l'optatif *souhaite* alors que le conjonctif (le subjonctif) *suit* une conjonction, l'infinitif n'est pas *défini* en personne et en nombre. En dehors de ces 5 modes courants, l'hortatif, le permissif, le dubitatif servaient respectivement à *exhorter*, *permettre* et *douter*.

L'incohérence du critère a eu pour conséquence que des formes verbales identiques se retrouvaient dans plusieurs modes, comme le démontre la classification de l'optatif chez Meigret (*op. cit.*, 94-95). La plupart des formes verbales traitées dans le subjonctif se retrouvent dans l'optatif. Maupas (*op. cit.*, 141-45) et Oudin (*op. cit.*, 198-201) décrivaient de la même manière ces deux modes que Chiflet (*op. cit.*, 73) traiterait plus tard comme un seul et même mode. Les grammairiens du XVIII^e siècle n'accepteront plus cet optatif comme un mode du français.

3. Du mode de la conjonction au mode de la subordonnée

Depuis que La *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal a déclaré qu'« il n'existe pas de mode s'il n'a pas de forme propre » (Arnauld, Lancelot 1660 : 58), le terme de conjonctif a cédé au fur et à mesure sa place à celui de subjonctif car il fallait choisir un de ces deux termes que se partageaient des formes verbales communes. *Avais* est toujours indicatif même s'il apparaît derrière une conjonction telle que *si* de même que *aurai eu* reste indicatif, *aurai* l'étant. Buffier (1709) et Restaut (1730) employaient encore les deux termes, mais Du Marsais (1769) les a dissociés et a vigoureusement conseillé d'utiliser le subjonctif à la place du conjonctif.

Les grammairiens de Port-Royal ont appliqué la logique pour établir une théorie de la grammaire générale en développant plus profondément l'idée, qui existait depuis l'antiquité, selon laquelle la langue reflète la pensée. D'après cette théorie raisonnée (Arnauld, Lancelot : 107), les hommes ont inventé, outre les inflexions de l'indicatif reflétant une « affirmation simple », des inflexions du subjonctif « pour expliquer plus distinctement ce qui se passait dans leur esprit », soit une « affirmation modifiée » que Du Marsais (Sahlin 1928 : 372) renommerait « pensée subordonnée ». Il a ainsi établi une théorie moderne du subjonctif en expliquant clairement que ses conjugaisons diffèrent non parce qu'elles suivent une conjonction mais parce qu'elles reflètent une idée subordonnée à une « affirmation directe » exprimée de manière « absolue » par l'indicatif. Dans *Je cherche une maison qui a (ait) dix chambres*, c'est l'existence de l'idée subordonnée et non le relatif qui décide l'inflexion verbale. L'expression « pensée subordonnée » s'est transformée en « proposition subordonnée » grâce à Beauzée (1767 : 240) qui soulignait la grammaticalité plus que la logique, ce que les Français apprennent aujourd'hui aussi bien en classes primaires qu'à l'université. Pourquoi Japonais et Coréens répètent-ils le terme banni il y a si longtemps de la grammaire d'origine, le conjonctif ? Quand cesserons-nous de commencer le cours sur le subjonctif en martelant que « le conjonctif est un mode suivant la conjonction -que » ?

Le terme de subjonctif a subi depuis le XVI^e siècle des transformations dans son contenu ainsi que dans sa nomination : du mode après une conjonction au mode de la subordination grammaticale, du conjonctif au subjonctif. Le conjonctif regroupera aujourd'hui des formes verbales variées de tous les modes qui suivent une conjonction, indicatif (conditionnel compris) et subjonctif confondus. L'utilisation et la rectification de ce terme à l'aube de l'histoire de la grammaire française prouvent, quoique partiellement, qu'il faut beaucoup

de temps, d'efforts et de chance pour arriver à construire une grammaire qui convienne à sa langue. Des termes tels que le passé composé et le conditionnel entre autres n'ont, semble-t-il, profité jusqu'ici ni de chance ni de soins pour être rectifiés convenablement à leurs usages langagiers.¹

Le subjonctif en classes locales au Japon et en Corée

1. Le retour du conjonctif

Dès les premières grammaires françaises rédigées en coréen (朴恩受 朴玉菟 1969 : 283, 鄭鳳九 1977 : 66, 鄭乘熙 외 1983 : 187) dans un but pédagogique public, le terme de conjonctif (接續法 *conjunction mode* 접속법) a pris la place du subjonctif. Pour des raisons historiques et politiques, les rédacteurs coréens ont vraisemblablement appris la grammaire française de leurs prédécesseurs japonais (田辺貞之助 1966 : 216, 目黒三郎, 徳尾俊彦, 目黒士門 1966 : 257, 井村順一 1973 : 210) qui utilisaient ce même terme (接續法 せつぞくぽ), incorrectement traduit auparavant pour des raisons qu'il conviendrait de traiter ultérieurement. Depuis, les apprenants du français d'Extrême-Orient ont été embrouillés par les réflexions mêmes qui ont perturbé les grammairiens des XVIe et XVIIe siècles. Ils ont appris les usages de ce mode mal dénommé, cas par cas, pour finalement ne plus chercher à comprendre sa structure.² Cette traduction impropre a largement contribué à compliquer l'apprentissage de ce mode. Pour quelles raisons les premiers francophiles japonais ont-ils préféré la traduction du terme banni dans la grammaire de départ bien qu'ils aient traduit correctement la proposition subordonnée en 從屬節 (*subordination proposition*, じゅうぞくせつ, 종속절) ? S'il ne s'agissait que d'une simple erreur, ne serait-il pas préférable de la rectifier en 從屬法 (*subordination mode*, じゅうぞくほう, 종속법), traduction non seulement plus fidèle au terme de départ et plus cohérente par rapport à la traduction de *proposition subordonnée*, mais aussi terme clé pour l'enseignement de ce mode ? En quoi l'appellation de ce mode est-elle primordiale pour son enseignement ?

2. Subjonctif (從屬法), un terme clé pour l'enseignement

En lisant les explications de ce mode dans *le Bon Usage*, on peut s'interroger sur l'existence d'une structure propre, compte tenu du grand nombre de ses emplois. Toutefois, les enseignants locaux sont contraints d'expliquer et de présenter dans un temps limité ce subjonctif, concept nouveau et peu aisé pour les Asiatiques ayant appris l'anglais depuis des années. Comment le présenter ?

Le subjonctif est le mode de la proposition subordonnée comme l'ont démontré Du Marsais et Beauzée et ce n'est pas la conjonction *-que* mais son antécédent par lequel « l'idée subordonnée » se pose, qui détermine le mode verbal. D'ailleurs, l'idée de subordination est répandue même dans les grammaires françaises locales les plus banales (Kim 2005). Il nous suffit donc de déterminer quels antécédents appelleraient un emploi subjonctif dans les trois propositions subordonnées : nominale, adjectivale ou adverbiale.

Il est devenu classique d'expliquer les emplois du subjonctif en subordonnées nominale et adjectivale selon l'actualité et la virtualité: *Il est possible (probable) qu'il vienne (vient). Je désire (espère) qu'il vienne (viendra) ; Je cherche un chemin qui conduit (conduise) à la vérité* (Guillaume 1929 : 32, 37, 41). Pour présenter de façon plus synthétique les usages de la subordonnée adverbiale, nous proposons un tableau systématique à l'usage des classes locales susceptible de faire comprendre moins douloureusement ce mode casse-tête.

3. Le subjonctif dans la subordonnée adverbiale

Nous reprenons les mêmes critères que ceux retenus pour les subordonnées nominale et adjectivale en leur appliquant une gradation. On retient 4 degrés : virtualité forte (irréel), virtualité faible (possible), actualité faible (probable) et actualité forte (réel). Comme la subordonnée précède ou suit logiquement la principale, ces deux paramètres deviennent les critères des deux colonnes : antériorité et postériorité (ou en d'autres termes, incidence et conséquence). Chaque fois qu'il y a une subordination en dessous de la possibilité (virtualité faible ou forte), le subjonctif intervient, qu'il s'agisse de l'antériorité ou de la postériorité.

3.1 Virtualités forte et faible en antériorité

Soit que ~ soit que exprime juste une possibilité de 50% pour chaque subordonnée (et ne peut dépasser théoriquement cette limite). Ses semblables sont : *que ~ ou que, qui que, quoi que, où que, quel que, quelque ~ que*.

À *condition que* n'est pas identique au *si* de condition qui appartient au domaine de la probabilité.³ C'est une expression de l'hypothèse, non de la condition. Les expressions d'hypothèse sont de l'ordre de la possibilité : *à supposer que, en supposant que, en admettant que, supposé que, pour autant que, pourvu que, pour peu que*. De même que *si*, les expressions composées de *si* trouvent leurs places au côté de la probabilité : *comme si, même si, sauf si, si jamais, si ce n'est que*.

Bien que, malgré que, quoique, encore que ne sont que des expressions de cause logiquement mal posées, soit de concession, donc de possibilité, contrairement aux expressions de cause réelle exprimant la probabilité telles que *parce que, comme, puisque, vu que, étant donné que, d'autant plus que, selon que, suivant que, sous prétexte que*.

À *moins que (ne)* se situe au bas de l'échelle de possibilité, comme hypothèse du moindre degré. Proche de l'irréel, l'explétif *ne* peut l'accompagner. À la base de l'échelle se trouve l'irréel exprimé par la négation syntaxique ou sémantique de la subordonnée d'antériorité, souvent de cause : *ce n'est pas que, non que*.

Il faut bien distinguer deux expressions de temps qui appartiennent à des colonnes différentes. *Après que* ainsi que des expressions d'opposition telle que *tandis que, alors que* expriment l'antériorité du réel de plein gré, si bien

qu'elle ressemble à des conjonctions de coordination alors que *avant que* est utilisé pour la postériorité d'irréel et exprime une conséquence pas encore réalisée, virtuelle, comme dans les expressions de but.

3.2 Virtualités forte et faible en postériorité

Si bien que, de sorte que, de façon que, de manière que se trouvent au seuil de probabilité / possibilité, d'où la possibilité d'un double usage de ces expressions. Une moindre intention à l'oral (une pause) ou à l'écrit (une virgule) suffit pour qu'elles changent de mode verbal.

Pour que, assez ~ pour que, trop ~ pour que expriment une conséquence pas encore réalisée, soit virtuelle, contrairement à des expressions de conséquence réelle telles que *au point que, tant et si bien que, tellement ~ que, tant ~ que, tel ~ que, si ~ que, à tel point que*. Les expressions appartenant à cette catégorie sont *afin que, jusqu'à ce que, en attendant que, le temps que, d'ici que*.

De peur que (ne), de crainte que (ne), avant que (ne) se trouvent au bas de l'échelle de possibilité, soit de but du moindre degré ou quasi négatif ; d'où la possibilité de l'emploi du *ne* explétif comme à *moins que (ne)* de l'irréel d'antériorité. À la base de l'échelle se trouve l'irréel exprimé par la négation syntaxique ou sémantique de la subordonnée de postériorité, souvent de conséquence : *loin que, sans que*.

La classification des circonstanciels basée sur le sens dans la grammaire traditionnelle n'est pas inutile. Il suffit, pour avoir une vision plus systématique, de l'ordonner en tenant compte de critères complémentaires : actualité / virtualité, antériorité / postériorité. Voici un tableau récapitulatif du subjonctif en subordonnée adverbiale :

		antériorité		postériorité		
réel	après que	tandis que	temps opposition	<i>tellement ~ que</i>	<i>tant ~ que tel ~ que si ~ que</i>	conséquence
	parce que	d'autant plus que étant donné que vu que puisque comme selon que suivant que sous prétexte que	cause	au point que	tant et si bien que à tel point que	
probable	Si	comme si même si sauf si (sauf que) si jamais si ce n'est que	condition	si bien que	de sorte que de façon que de manière que	

possible	soit que - soit que	que... ou que qui que quoi que où que quel que quelque... que	cause concession	si bien que	de sorte que de façon que de manière que	but
	à condition que	à supposer que en supposant que en admettant que supposé que pour autant que pourvu que pour peu que	hypothèse	pour que	afin que trop - pour que assez - pour que jusqu'à ce que en attendant que le temps que d'ici que	
irréel	bien que à moins que (ne)	malgré que quoique encore que ce n'est pas que non que	concession cause	de peur que (ne)	de crainte que (ne) avant que (ne) loin que sans que	but temps

Conclusion

Pour introduire de façon appropriée ce mode en classe de FLE, il convient d'expliquer que « le subjonctif (從屬法) apparaît dans une subordonnée nominale, adjectivale ou adverbiale ». Le terme de conjonctif n'a plus sa place dans l'enseignement du français depuis longtemps en France et ne devrait dorénavant plus en avoir en Extrême-Orient. S'il s'agissait d'une contextualisation grammaticale, l'heure est venue de le décontextualiser car, en grammaire, le temps se compte en siècles. Par contre, des termes tels que *passé composé*, *conditionnel* sont à contextualiser en cours de FLE car ils y ont peu de valeur explicative. Il y a, d'ailleurs, une raison de plus qui justifierait la révolte contre ces termes controversés de la grammaire française si nous reconnaissons l'erreur que constitue la traduction du terme de subjonctif.

N'oublions pas, nous les enseignants locaux, que les termes grammaticaux deviennent des clés en classe surtout lorsqu'il s'agit d'un public adulte qui a déjà acquis une ou plusieurs structure(s) de langues étrangères et les compare consciemment ou non. Chez les locuteurs natifs, la grammaire n'est qu'un moyen supplémentaire pour pouvoir expliquer les emplois de la structure acquise tandis que pour les apprenants étrangers elle devient un outil fondamental grâce auquel ils ordonnent des emplois dispersés pour enfin obtenir cette structure. La grammaire en FLE doit être plus systématique et moins contradictoire que celle de la langue maternelle. Une grammaire mieux contextualisée verra-t-elle le jour ?

Bibliographie

- Arnauld, A. & Lancelot, C., 1660. *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Le Petit.
- Beauzée, N. 1767. *Grammaire générale*. t. 2. Paris : Barbou.
- Buffier, C. 1709. *Grammaire française sur un plan nouveau*. Paris : Le Clerc.
- Chiflet, L. 1659. *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue Française*. Anvers : Van Meurs.
- Du Marsais, C. C. 1767. *Logique et principes de la langue française*. Paris : Briasson, Le Breton, Herissant fils.
- Du Marsais, C. C. 1786. *Conjonctif*. In : *Encyclopédie méthodique, Grammaire et littérature*, t. 1. p. 459.
- Girard, G. 1747. *Les vrais principes de la langue française*. 2 vol. Paris : Le Breton.
- Greenwood, J. 1711 (1737). *The Royal Grammar*. London : Lamb.
- Guillaume, G. 1970 (1^{ère} éd. 1929). *Temps et verbe*. Paris : Champion.
- Harris, J., 1972 (1^{ère} éd. 1751). *Hermès, ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*. Genève-Paris : Droz.
- Kim, D. 2005. « 프랑스어 문법의 이해 » (Comprendre la grammaire française). Page consultée le 01/2012 : <http://www1.suwon.ac.kr/~spidkum/texts/Subj.htm>
- Kim, K. 2011. « 프랑스어 학습자들을 위한 논증 (l'argumentation) 교수/학습의 필요성 및 방안 (L'enseignement/apprentissage de l'augmentation pour les apprenants coréens du français) ». *Revue d'études franco-coréennes*, Société d'études franco-coréennes, n° 58, pp. 5-32.
- Loughton, W. 1734. *A Practical Grammar of the English Tongue*. London : Printed for Cæsar Ward and Richard Chandler.
- Maupas, C. 1618 (1^{ère} éd. 1607). *Grammaire et syntaxe Française*. Orléans : Olivier Boynard.
- Meigret, L. 1888 (1^{ère} éd. 1550). *Le Tretté de la Grammaire Françoeze*. Paris : Wechel.
- Michael, I. 1970. *English Grammatical Categories and the Tradition*. Cambridge : University Press.
- Oudin, A. 1632. *Grammaire Française*. Paris : Billaine.
- Ramus, P. 1572 (1^{ère} éd. 1562). *Gramere*. Paris : André Wechel.
- Restaut, P. 1730. *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*. Paris : Desaint.
- Sahlin, G. 1928. *César Chesneau Du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale*. Paris : PUF.
- Shin, O. 2000. « 17, 18세기 불문법에 나타난 동사의 법과 시제 (Les modes et les temps verbaux dans les grammaires françaises des XVIIe et XVIIIe siècles) ». *Études de langue et littérature françaises*, Société coréenne de langue et littérature françaises, n° 42, pp. 265-283.
- Shin, O. 2002. « Port-Royal의 일반이성문법(1660)과 Chomsky의 데카르트 언어학(1966) (*La Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal et *Cartesian Linguistics* de Chomsky) ». *Studies in English Linguistics*, The English Linguistics Society of Korea, n° 13, pp. 139-168.
- 田辺貞之助, 1966. 教養フランス語. 白水社.

目黒三郎, 徳尾俊彦, 目黒士門, 1966. 新フランス広文典. 白水社.

朴恩受, 朴玉苗, 1969. 現代佛文法. 成文閣.

井村順一, 1973. フランス語講座. 大修館書店.

鄭鳳九 譯(福井芳男, 丸山圭三郎 著), 1977. 프랑스語의 構造. 汎韓書籍株式會社.

鄭乘熙, 吳元教, 鄭智榮, 金銀姬, 1983. 새佛語文法. 三和出版社.

Notes

¹ Soulignons à cette occasion, à la suite de certains grammairiens ingénieux, que le passé composé n'est pas un passé mais un présent et que le conditionnel, temps du futur, n'a pas de raison d'être traité séparément des autres temps de l'indicatif, ce en quoi il diffère du conditionnel anglais apparaissant dans la subordonnée de l'hypothèse. Il est profondément regrettable, du point de vue du FLE du moins, de ne pas pouvoir rendre à Girard (1747 t. 2 : 11) le terme de conditionnel qu'il avait forgé afin de lui préférer le terme bien plus génial d'*incertain* introduit par Buffier (1709 : 67) qui le considérait comme un futur de l'indicatif. Il est, toutefois, souhaitable de les rectifier, par exemple, en *parfait du présent* (ou bien présent antérieur pour coordonner avec le passé et le futur antérieurs, ou bien *redoublé du présent* comme l'avait suggéré Buffier), *futur du passé* au moins dans l'enseignement en langues locales. Souvenons-nous que les Anglais (Greenwood 1711, Loughton 1734) n'avaient commencé à considérer leur passé composé comme un temps présent qu'au XVIII^e siècle (Michael 1970 : 408). Ce qui est essentiel en classe de grammaire de FLE, ce n'est pas de récupérer des dénominations tortueuses, par ailleurs parfois mal traduites, mais de démontrer une structure, une vision d'ensemble qui forment un cadre dans lequel les apprenants peuvent systématiquement classer les usages nouvellement rencontrés. Nous en discuterons en détail à une autre occasion.

² Ce fut notre cas, du moins jusqu'à l'élaboration de notre propre système. Cette traduction erronée ne constitue-t-elle pas une difficulté supplémentaire à l'explication de ce mode pour les enseignants de cette zone ?

³ *If* anglais correspondrait à *à condition que* lorsqu'il appelle l'emploi d'un mode différent de l'indicatif. En français, le subjonctif remplace le conditionnel proprement dit et les emplois verbaux suivant la conjonction *si* n'ont pas de rapport avec ce conditionnel puisqu'ils appartiennent strictement à l'indicatif.